

# ÉDUCATION. Dans les collèges et lycées du département

## Les sections sportives menacées

**LE SYNDICAT** des professeurs d'éducation physique et sportive SNEP-FSU alerte sur une décision de la rectrice de « ne plus financer les heures dédiées aux sections sportives dans le second degré. Si un collège ou un lycée veut continuer à offrir un accès à une pratique physique dans le cadre d'une section sportive scolaire, il faudra utiliser les moyens propres de l'établissement ! »

Ces établissements en ont-ils les moyens ? Non, répond le syndicat : « avec la baisse des moyens, ce panel d'offres ne cesse de fondre comme neige au soleil. C'est à contrecœur que les enseignants et les familles risquent de voir disparaître ces dispositifs ». Et si certaines sections sont maintenues, ce sera au détriment d'autres options comme le chant ou le latin.

### 33 sections dans la Manche

« La fin du fléchage des moyens met les équipes pédagogiques en concurrence et en difficulté, relève Fanny Le Cam, co-secrétaire du SNEP-FSU Manche. C'est un peu la bagarre. Il y a encore deux ans, les établissements recevaient des heures dédiées au fonctionnement des sections sportives. Désormais, le fléchage des moyens disparaît. Si l'on associe cela à la baisse des heures allouées aux établissements, le cocktail est explosif et les conséquences dramatiques. Certains établissements devront fermer leur section sportive dès la rentrée prochaine ou supprimer certaines options pour pouvoir la maintenir ouverte. »

La question se pose dans plusieurs établissements du département alors qu'ils viennent de recevoir les dotations horaires pour la prochaine rentrée. C'est le cas en particulier à Bréhal, Agon-Coutainville avec le golf, à Montmartin avec l'escalade... ou encore à Cherbourg La Bucaille où une section sportive trouvera, peut-être, son salut dans « le quota des heures supplémentaires ».

Dans la Manche, il existe 26 sections sportives en collège et 7 en lycée. Le syndicat des professeurs d'EPS exprime son « incompréhension » dans un contexte où le ministère de l'Éducation nationale a affiché une « volonté de faire de la France une nation plus sportive » en lien avec les Jeux olympiques de 2024, qui auront lieu à Paris. Il dénonce une « politique académique incohérente et inadmissible : ces dispositifs permettent

plus de pratique physique, sont très appréciés des élèves et de leurs familles et font la force, comme tous les autres dispositifs, de notre système scolaire. Cette décision met également en difficulté les collègues responsables de sections au regard des partenariats existant avec le monde sportif. »

Le rectorat n'a pas répondu, hier, à notre sollicitation sur le sujet.

G. P.



Selon le SNEP-FSU, les sections sportives sont en danger dans les collèges et lycées.